



**VOS NOUVELLES
CONSIGNES DE TRI**

à partir du 1^{er} Janvier 2023,
tous les emballages se trient !



**Madame, Monsieur,
Habitant(e) du territoire du SMICVAL**



Madame, Monsieur,

Trier vos déchets devient plus simple !

À compter **du 1^{er} janvier 2023**, vous pourrez déposer tous vos emballages et papiers, sans exception, dans votre bac à couvercle jaune ou dans votre point de collecte de proximité.

Ce qui change pour vous ? En plus des bouteilles et flacons en plastique, vous pourrez ajouter les pots de yaourt, les films et les barquettes... ainsi que les petits emballages en acier et aluminium (canettes, capsules de café, etc...).

Désormais, plus de doute : **tous les emballages se trient !**

Le recyclage progresse et permet d'économiser des ressources naturelles.

Mais quoi qu'il en soit, même recyclable, **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

Il est primordial de **réduire la quantité de déchets produite !** Quand cela est possible, privilégiez l'achat en vrac, en circuit court, remplacez les bouteilles d'eau en plastique par une gourde ou des bouteilles en verre, questionnez-vous avant tout achat neuf... Le Smicval, vous accompagne dans ces changements et vous propose des solutions.

Retrouvez des astuces et conseils sur nos réseaux sociaux (Facebook/Instagram...) et sur notre site internet www.smicval.fr.

Dans les prochaines semaines, un autocollant avec les nouvelles consignes sera collé directement sur votre bac par nos équipes.

Ensemble, produisons moins de déchets et trions plus, trions mieux !

Sincères salutations.

Sylvain Guinaudie,
Président du SMICVAL

Pour répondre à ce défi du recyclage, le Smicval, associé avec 6 autres collectivités, modernise son centre de tri à Saint Denis de Pile et **conserve ainsi les emplois sur le territoire** et en crée environ 30 nouveaux

Le nouveau centre de tri de Saint Denis de Pile.

MÉMO TRI

EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers



Emballages en carton
et briques alimentaires



Emballages en métal



Bouteilles et flacons

+ À partir du 1^{er} janvier 2023
tous les emballages en plastique et les petits
emballages en métal

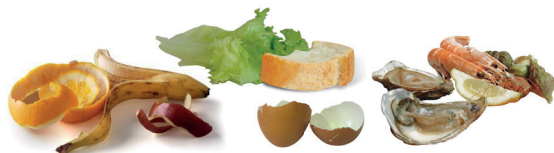


Bien les vider,
inutile de les laver
et les déposer **séparés**
les uns des autres
sans sac



Tous les emballages et papiers se trient !

RESTES ALIMENTAIRES



Restes alimentaires
Épluchures



Marc de café - Sachets de thé
Serviettes en papier

Mettre
les biodéchets
dans un sac
biodégradable



VERRE

Retirer
les bouchons
et couvercles



Bouteilles en verre
Bocaux



AUTRES



Mettre
vos ordures
dans un sac
bien fermé

Ordures ménagères
résiduelles

